



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Arrêté préfectoral actualisant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne et abrogeant l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2013 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de Haute-Garonne,
Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-7, L.566-1 et suivants, R.213-16, R.566-1 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2013 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne ;

VU la note technique du 1er février 2017 relative à la mise en œuvre du 2e cycle de la directive inondation ;

VU l'avis favorable des membres de la commission inondation de bassin Adour-Garonne du 6 juin 2018 ;

VU les avis émis par les préfets de région et de département du bassin Adour-Garonne et les membres de la commission administrative de bassin, sollicités par courrier du 3 septembre 2018 ;

VU l'avis favorable du comité de bassin Adour-Garonne du 19 septembre 2018 ;

VU l'avis favorable du comité de bassin Loire-Bretagne du 4 octobre 2018 ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, délégué de bassin Adour-Garonne,

ARRÊTE :

Article 1er – L'annexe 1 au présent arrêté actualise, pour le bassin Adour-Garonne, la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, tels que définis à l'article L.566-5.II. du code de l'environnement. L'annexe 2 présente la cartographie de ces territoires.

Article 2 – L'arrêté préfectoral du 11 janvier 2013 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne est abrogé.

Article 3 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, délégué de bassin Adour-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

24 OCT. 2018



Pascal MAILHOS

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral actualisant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne et abrogeant l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2013 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne

– Liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne tels que définis à l'article L. 566-5.II. du code de l'environnement :

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
TRI d'AGEN	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Sixte, - Saint-Romain-Le-Noble, - Saint-Nicolas-de-la-Balermie, - Caudecoste, - Saint-Jean-de-Thurac, - Layrac, - Sauveterre-Saint-Denis, - Lafox, - Castelculier, - Bon-Encontre, - Boe, - Agen, - Le Passage, - Estillac, - Roquefort, - Brax, - Sainte-Colombe-en-Bruilhois, - Colayrac-Saint-Cricq, - Saint-Hilaire-de-Lusignan, - Serignac-sur-Garonne.
TRI du BASSIN D'ARCACHON	Non	<ul style="list-style-type: none"> - La Teste de Buch, - Arcachon, - Gujan Mestras, - Le Teich, - Biganos, - Audenge, - Lanton, - Andernos les Bains, - Ares, - Lege Cap Ferret.
TRI de BERGERAC	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Mouleydier, - Saint Germain et Mons, - Cours de Pile, - Creysse, - Bergerac, - Saint Laurent des Vignes, - Prigonrieux, - Lamonzie Saint Martin, - La Force, - Saint Pierre d'Eyraud, - Gardonne, - Le Fleix, - Port Sainte Foy et Ponchapt, - Saint Antoine de Breuilh, - Saint Seurin de Prats, - Saint Avit Saint Nazaire, - Sainte Foy la Grande, - Pineuilh,

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
		<ul style="list-style-type: none"> - Saint André et Appelles, - Eynesse, - Saint Avit de Soulège, - Pessac sur Dordogne.
TRI de BORDEAUX	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Villenave d'Ornon, - Bègles, - Bouliac, - Floirac, - Cenon, - Bordeaux, - Le Bouscat, - Eysines, - Bruges, - Bassens, - Blanquefort, - Parempuyre, - Saint Louis de Montferrand, - Ambares et Lagrave, - Saint Vincent de Paul, - Ambes, - Lormont, - Saint-Seurin de Bourg, - Bourg, - Prignac et Marcamps, - Saint Gervais, - Saint-André de Cubzac, - Cubzac-les-ponts, - Latresne, - Cadaujac, - Ludon-Médoc, - Macau, - Labarde.
TRI de CAHORS	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Arcambal, - Lamagdelaine, - Laroque-des-Arcs, - Cahors, - Le Montant, - Labastide-Marnhac, - Pradines, - Mercues, - Douelle, - Caillac, - Crayssac, - Parnac, - Saint-Vincent-Rive-d'Olt, - Luzech.
TRI de CASTRES-MAZAMET	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Mazamet, - Aussillon, - Pont de L'Arn, - Payrin Augmontel, - Aiguefonde, - Labruguière, - Caucalières, - Lagarrigue, - Castres,

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
		- Saix.
TRI du CÔTIER BASQUE	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Boucau, - Anglet, - Bayonne, - Lahonce, - Mouguerre, - Biarritz, - Bidart, - Guethary, - Saint Jean de Luz, - Ciboure, - Urrugne, - Hendaye, - Tarnos.
TRI de DAX	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Saint Vincent de Paul, - Tethieu, - Candresse, - Yzosse, - Narrosse, - Dax, - Saint Paul les Dax, - Seyresse, - Oeyreluy, - Mees, - Tercis les Bains, - Angoumé, - Rivière Saas et Gourby.
TRI de LIBOURNE	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Sainte Terre, - Cabara, - Vignonet, - Branne, - Saint Sulpice de Faleynes, - Moulon, - Genissac, - Libourne, - Arveyres, - Fronsac, - Saint Michel de Fronsac, - Vayres, - Saint Sulpice et Cameyrac, - Izon, - La Rivière, - Saint Germain de la Rivière, - Lugon et l'Ile du Carnay, - Saint Loubes, - Asques, - Saint Romain la Virvée
TRI du LITTORAL CHARENTAIS MARITIME	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Meschers sur Gironde, - Saint Georges de Didonne, - Royan, - Vaux sur Mer, - Saint Palais sur mer, - Les Mathes, - La Tremblade,

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
		<ul style="list-style-type: none"> - Arvert, - Chaillevette, - Mornac sur Seudre, - L'Eguille, - Saujon, - Le Gua, - Nieulle sur Seudre, - Saint Just Luzac, - Marennes, - Bourcefranc le Chapus, - Hiers Brouage, - Beaugeay, - Moeze, - Saint Froult, - Port des Barques, - Saint Nazaire sur Charente, - Soubise, - Echillais, - Saint Hippolyte, - Rochefort, - Tonnay Charente, - Breuil Magne, - Vergeroux, - Saint Laurent de la Prée, - Fouras, - l'île d'Aix, - Saint Trojan les Bains, - Le Grand village Plage, - Le château d'Oléron, - Dolus d'Oléron, - Saint Pierre d'Oléron, - Saint Georges d'Oléron, - La Brée les bains, - Saint Denis d'Oléron,
TRI de LOURDES	Non	- Lourdes
TRI de MENDE-MARVEJOLS	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Mende, - Barjac, - Balsièges, - Cultures, - Esclanedes, - Chanac, - Les Salelles, - Saint Bonnet de Chirac, - Le Monastier Pin Mories, - Chirac, - Palhers, - Marvejols, - Montrodat, - Antrenas, - Saint Léger de Peyre - La Canourgue, - Banassac.
TRI de MONTAUBAN-	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Corbarieu, - Labastide Saint Pierre,

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
MOISSAC		<ul style="list-style-type: none"> - Bressols, - Montauban, - Montbeton, - Albefeuille Lagarde, - Villemade, - Barry d'Islemade, - Meuzac, - Lafrançaise, - Lizac, - Labastide du Temple, - Les Barthes, - Castelsarrasin, - Moissac.
TRI de PAU	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Bordes, - Assat, - Narcastet, - Meillon, - Aressy, - Bizanos, - Mazerès Lezons, - Gelos, - Pau, - Jurançon, - Billère, - Lons, - Laroin, - Lescar, - Artiguelouve, - Poey de Lescar, - Siros, - Arbus, - Denguin, - Tarsacq, - Abos, - Besingrand, - Pardies, - Artix, - Noguères, - Mourenx, - Os Marsillon, - Abidos, - Lacq, - Aussevielle, - Labastide-Cézéracq, - Rontignon, - Uzos, - Mont.
TRI de PÉRIGUEUX	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Treliçac, - Bassilac, - Boulazac, - Périgueux, - Notre Dame de Sanilhac, - Coulounieix Chamiers, - Marsac sur l'Isle, - Chancelade,

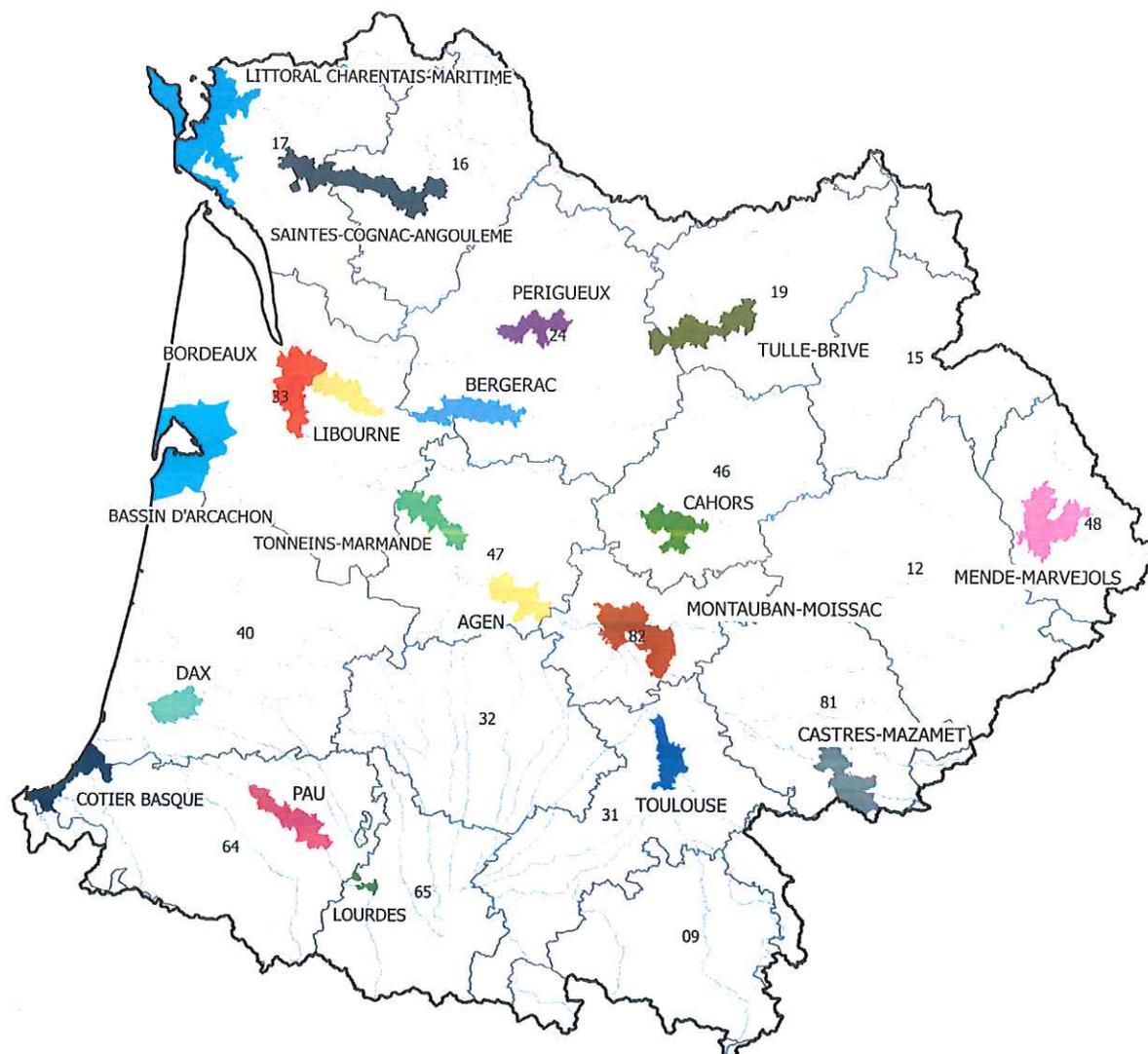
Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
		<ul style="list-style-type: none"> - Annesse et Beaulieu, - Razac sur l'Isle, - Montrem, - Saint Astier.
TRI de SAINTES-COGNAC-ANGOULÊME	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Gond-Pontouvre, - Saint Yrieix sur Charente, - Angoulême, - Fleac, - Saint Michel, - Nersac, - Linars, - Trois Palis, - Sireuil, - Roulet Saint Estephe, - Mosnac, - Chateauneuf sur Charente, - Angeac Charente, - Vibrac, - Saint Simon, - Graves Saint Amant, - Bassac, - Triac Lautrait, - Saint Même les Carrières, - Gondeville, - Jarnac, - Mainxe, - Bourg Charente, - Saint Brice, - Boutiers Saint Trojan, - Chateaubernard, - Cognac, - Merpins, - Javrezac, - Saint Laurent de Cognac, - Salignac sur Charente, - Brives sur Charente, - Cherac, - Dompierre sur Charente, - Rouffiac, - Montils, - Saint Sever de Saintonge, - Courcoury, - Chaniers, - Les Gonds, - Saintes, - Champmillon, - Saint-Simeux, - Julienne, - Gensac-la-Pallue, - Berneuil.
TRI de TONNEINS-MARMANDE	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Tonneins, - Villeton, - Lagruere, - Fauillet, - Senestis,

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
		<ul style="list-style-type: none"> - Fauguerolles, - Longueville, - Taillebourg, - Caumont sur Garonne, - Fourques sur Garonne, - Saint Pardoux du Breuil, - Marmande, - Montpouillan, - Gaujac, - Marcellus, - Sainte Bazeille, - Couthures sur Garonne, - Meilhan sur Garonne, - Jusix.
TRI de TOULOUSE	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Roques, - Pinsaguel, - Portet sur Garonne, - Vieille Toulouse, - Toulouse, - Blagnac, - Beauzelle, - Fenouillet, - Seilh, - Gagnac sur Garonne, - Lespinasse, - Saint Jory, - Lacroix Falgarde.
TRI de TULLE-BRIVE	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Tulle, - Laguenne, - Sainte Fortunade, - Chameyrat, - Cornil, - Aubazines, - Saint Hilaire, - Peyroux, - Dampinat, - Malemort sur Corrèze, - Brive la Gaillarde, - Ussac, - Saint Viance, - Varetz, - Saint Pantaleon de Larche, - Larche, - Mansac, - Cublac - La Feuillade, - Pazayac, - Terrasson la Villedieu.

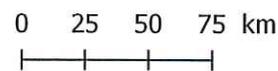
ANNEXE 2 à l'arrêté préfectoral actualisant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne et abrogeant l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2013 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne

– Cartographie des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne tels que définis à l'article L.566-5.II. du Code de l'environnement -

Directive Inondation - Territoires à risque important d'inondation (TRI) sur le bassin Adour-Garonne



Territoire à risque important d'inondation (TRI)			
	Bordeaux		Saintes-Cognac-Angoulême
	Bergerac		Libourne
	Tonneins-Marmande		Montauban-Moissac
	Dax		Toulouse
	Castres-Mazamet		Pau
			Cahors
			Périgueux
			Agen
			Tulle-Brive
			Bassin d'Arcachon
			Côtier basque
			Littoral Charentais-Maritime
			Lourdes



Date : 03/10/2018
 Crédit - sources : IGN BD
 Carto, DREAL Occitanie